



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 16.09.2019

Numéro de publication: SR01-0000001782

Canton: NE

Entité de publication:

Stefan Choffat - Etude NOVA, Rue Daniel-JeanRichard 28,
2300 La Chaux-de-Fonds

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus CPI Holding SA avec Roxer S.A.

1. Publication

Organisation transférante:

CPI Holding SA
CHE-111.748.066
c/o: Roxer S.A.
rue du Collège 92
2300 La Chaux-de-Fonds

Organisation reprenante:

Roxer S.A.
CHE-102.231.686
rue du Collège 92
2300 La Chaux-de-Fonds

Publication de la fusion dans la FOSC: 12.09.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

12.12.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Roxer S.A.
Rue du Collège 92
2300 La Chaux-de-Fonds